

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS146

présenté par
Mme Six et Mme Sanquer

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« douze »

le mot :

« vingt-quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à allonger la durée laissée aux établissements pour expérimenter la fusion de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-technique et de la commission médicale d'établissement.

Il est également un amendement d'appel pour connaître les modalités d'évaluation de cette expérimentation et dans quelles mesures ce dispositif pourra être pérennisé.